



2024

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Commune de
MONTET (Glâne)

s a i d e f

Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Collecte des déchets par les commerces

De nombreux commerces récupèrent certains déchets, tels que :

- bouteilles PET,
- bouteilles plastique (produits ménagers, lait, produits de douche, etc.)
- ampoules,
- piles,
- néons,
- peinture,
- solvants,
- appareils électriques,
- etc.

N'hésitez pas à rapporter ces déchets dans les commerces au moment de faire vos achats!

Ouverture exceptionnelle de la déchetterie

Pour des questions d'organisation, vous avez besoin d'une ouverture exceptionnelle de la déchetterie ?

Nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec l'administration afin d'organiser cette ouverture exceptionnelle. Elle vous sera facturée au tarif de

CHF 25.00/heure, plus frais administratifs de CHF 5.00. Une heure minimum est facturée.

Collecte des déchets spéciaux à Ursy

La déchetterie n'accepte pas les déchets spéciaux depuis le 1er novembre 2022. Vous avez la possibilité de les ramener à Ursy où 2 collectes annuelles ont lieu sur le parking de la salle communale de 09h30 à 11h30 aux dates suivantes :

- 15 juin 2024
- 26 octobre 2024

Contact et infos

Administration communale
 Impasse Champ le Derrey 6
 1674 Montet (Glâne)
 021 909 41 80
 commune@montet-glane.ch
 www.montet-glane.ch

🌳 Déchetterie de Montet

Route de Moudon 99a
 1674 Montet

✉️ Personnel à votre disposition

Monsieur Yves Demierre, responsable du site
 Monsieur André Amy, collaborateur
 commune@montet-glane.ch

🏠 Vignettes

Pour des questions pratiques, **les vignettes se vendent par paquet de 10 pièces, et se règlent en cash uniquement.** Vous pouvez également acheter vos vignettes au bureau communal (paiement Twint accepté).

Ma contribution financière

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Mon réflexe tri à la source

*Lorsque je fais mes achats *

- j'en profite pour **ramener dans les commerces** tous les déchets repris ;
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** ;
- dans la mesure du possible, **je laisse sur les emballages** de mes achats.

SACS À CROTTES

À LA DOUBELLE,
PAS DANS
LA NATURE!



COMMENT LIMITER SON PROPRE GASPILLAGE ?

4 HABITUDES À PRENDRE

1

Je fais une liste de courses.

- ⇒ Je planifie les repas de la semaine et fais mes courses en conséquence.
- ⇒ Je ne prévois pas un menu pour chaque repas, pour ne pas accumuler les restes.



2

Je range le frigo.

- ⇒ Je respecte la règle « premier entré, premier sorti ».
- ⇒ J'emballer les aliments dans des boîtes hermétiques ou des protections.
- ⇒ Je congèle le produit si je ne compte pas le manger rapidement.

3

Je cuisine les restes.

- ⇒ Je cherche une recette qui correspond au mieux au contenu de mon frigo.
- ⇒ Je deviens un-e cuisinier-ère créatif-ve.



4

Je me renseigne.

- ⇒ J'apprends la signification des différentes dates indiquées sur les emballages.
- ⇒ Je lis, par exemple, le dossier de la Fédération romande des consommateurs sur le gaspillage alimentaire (www.frc.ch, chercher « gaspillage alimentaire »).





Comment bien trier ?



Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale

Dans le conteneur de la déchetterie communale. Seuls les sacs-poubelle munis d'une vignette officielle adaptée à leur taille sont acceptés



Appareils électriques et électroniques

Dans la benne mise à disposition à la déchetterie communale.



Flacons en plastique avec bouchon

A rapporter dans les grandes surfaces assurant la récupération ou à mettre dans un sac-poubelle.



Verre

Dans la benne mise à disposition à la déchetterie communale. Merci de retirer le métal.



Bois

Dans la benne mise à disposition à la déchetterie communale. Merci de démonter les gros objets.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A rapporter dans les grandes surfaces assurant la récupération ou à mettre dans un sac-poubelle.



Sagex

Dans le sac mis à disposition à la déchetterie communale. **Merci de casser le Sagex en petits morceaux.**



Capsules Nespresso (aluminium)

Dans le fût de récupération mis à disposition à la déchetterie communale.



Déchets encombrants combustibles

Réservé aux **déchets n'entrant pas dans un sac poubelle 110 litres**. Collecte deux fois par année à la déchetterie, durant le dernier week-end de janvier et le dernier week-end d'août.



Litière de chat

A mettre dans un sac-poubelle muni d'une vignette officielle.



Ferraille (objets métalliques)

Dans la benne mise à disposition à la déchetterie communale.



Gazon payants

Avant le 1er dépôt de l'année, **merci de signer le registre** (taxe annuelle). Dans la benne mise à disposition à la déchetterie communale.



Déchets inertes (petites quantités)

Dans la benne mise à disposition à la déchetterie communale.



Dépouilles d'animaux

A ramener au centre de collecte des déchets carnés, chemin de Bronjon 20, 1510 Moudon, 021 905 20 57.



PET

Merci d'écraser et de fermer les bouteilles et de les déposer à la déchetterie communale dans le sac prévu à cet effet. **Bouteilles marquées d'un sigle PET** uniquement.



Déchets de jardin

Branches de **1 mètre de long** au maximum, à déposer sur le tas de la déchetterie communale.



Tubes lumineux (néon) / LED

A rapporter dans les grandes surfaces assurant la récupération.



Déchets compostables ménagers

Dans la benne mise à disposition à la déchetterie communale.



Aluminium et boîtes de conserve

Merci d'écraser l'aluminium et de déposer ces déchets dans la benne prévue à cet effet à la déchetterie communale.



Pneus

Vos anciens pneus doivent être repris par votre garagiste. A titre exceptionnel, les pneus sont collectés à la déchetterie **contre paiement de la taxe** auprès de l'employé communal.



Huiles minérales et végétales

Dans les fûts mis à disposition à la déchetterie communale.



Piles et accumulateurs

Dans la boîte mise à disposition à la déchetterie communale.



Textiles et chaussures

Propres et en bon état, dans le conteneur mis à disposition à la déchetterie communale.



Peintures

A rapporter dans les grandes surfaces assurant la récupération.



Batteries d'autos

Sur la palette mise à disposition à la déchetterie communale.



Papier et carton

Les **cartons doivent être pliés**. Dans la benne mise à disposition à la déchetterie communale.



Médicaments

A rapporter dans une pharmacie, sans emballage carton.

Sacs-poubelle

Les sacs-poubelle peuvent être achetés dans le commerce. Ils doivent être munis d'une vignette et déposés dans le conteneur de la déchetterie.

Les vignettes sont en vente à la déchetterie et à l'administration communale.

	A l'unité	Pour 10 vignettes
Vignettes sac 35 l	CHF 2.00	CHF 20.00
Vignettes sac 60 l	CHF 3.50	CHF 35.00
Vignettes sac 110 l	CHF 5.00	CHF 50.00

Tarifs spéciaux

Les déchets suivants sont repris moyennant une taxe supplémentaire :

Gazon (merci de signer le registre au 1 ^{er} passage)	CHF 45.00/année
Pneus	CHF 5.00/pièce
Container	CHF 40.00/pièce

Taxe annuelle

La taxe annuelle est fixée à CHF 60.00/adulte résidant dans la commune.

Couches bébés

Les couches sont collectées gratuitement à la déchetterie, pour autant qu'elles soient placées dans des sachets transparents.

Déchetterie communale

La déchetterie communale est ouverte selon les horaires suivants :

Jour	De	A
Lundi	18h00	19h30
Mercredi	18h00	19h30
Samedi	08h30	11h00
Samedi, du 1 ^{er} avril au 31 octobre (uniquement pour les déchets verts)	15h30	16h30

Objets encombrants

Toute l'année dans la benne prévue à cet effet.